

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE LA SESSION
ORDINAIRE DU CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION**

Ouagadougou, le 3 juillet 2026

Le Conseil des Ministres de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) a tenu le 3 juillet 2026 sa deuxième session ordinaire, au titre de l'année 2026, dans les locaux de l'Agence Principale de la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) à Ouagadougou, au Burkina Faso, sous la présidence de Monsieur Aboubakar NACANABO, Ministre de l'Economie et des Finances du Burkina Faso, son Président en exercice.

Ont également pris part à la rencontre, Monsieur Abdoulaye DIOP, Président de la Commission de l'UEMOA, Monsieur Jean-Claude Kassi BROU, Gouverneur de la BCEAO, Monsieur Serge EKUE, Président de la Banque Ouest Africaine de Développement (BOAD) et Monsieur Kossi TENOU, Président de l'Autorité des Marchés Financiers de l'Union Monétaire Ouest Africaine (AMF-UMOA).

Au terme des échanges, les conclusions et recommandations ci-après ont été approuvées par le Conseil des Ministres :

Au titre de la Commission de l'UEMOA

Le Conseil a examiné le Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale de juin 2026, qui présente la situation économique et financière des Etats membres de l'UEMOA en 2025 et fournit des indications sur les prévisions pour l'année 2026.

Ce Rapport indique que l'activité économique a progressé de 6,5% en 2025 après 6,2% en 2024, en lien avec le dynamisme de l'ensemble des secteurs, particulièrement celui des activités extractives. Le taux d'inflation s'est situé à 0,0% contre 3,5% en 2024. La situation des finances publiques s'est caractérisée par la poursuite de la réduction des déficits budgétaires, suite aux efforts de mobilisation des recettes et de maîtrise des dépenses. Le déficit budgétaire global a représenté 3,2% du PIB contre 5,3% en 2024.

Au total, l'Union a réalisé des performances appréciables en 2025, avec le respect des conditions de convergence, ce pour la deuxième fois de l'histoire après celles de 2019. Pour 2026, en dépit des incertitudes au niveau mondial, les perspectives économiques des Etats membres demeurent globalement favorables. Elles restent toutefois exposées aux risques liés à l'évolution de la conjoncture internationale, aux défis sécuritaires et sociopolitiques ainsi qu'aux effets du changement climatique.

Le Conseil s'est, par ailleurs, réjoui des évolutions enregistrées au niveau de l'Union et a adopté le Rapport semestriel d'exécution de la surveillance multilatérale au titre du premier semestre 2026. Aussi, pour conforter la stabilité macroéconomique, les Ministres ont formulé la Recommandation relative aux orientations de politique économique aux Etats membres pour l'année 2027.

Le Conseil a, en outre, examiné et adopté le Règlement établissant les procédures communautaires pour l'Autorisation de Mise sur le Marché et la surveillance des médicaments vétérinaires et instituant un Comité Régional du Médicament Vétérinaire.

Ce Règlement tient compte des dernières évolutions internationales en matière réglementaire et scientifique dans le domaine pharmaceutique vétérinaire. Il permet, à ce titre, d'actualiser le cadre organisationnel d'évaluation des dossiers de demande d'Autorisation de Mise sur le Marché des Médicaments Vétérinaires au sein de l'Union et de prévoir des mesures appropriées pour la promotion des médicaments vétérinaires produits sur le territoire communautaire.

L'adoption de ce Règlement contribue ainsi à la mise en œuvre efficiente de la réforme sur l'harmonisation des législations pharmaceutiques vétérinaires au sein de l'espace UEMOA et permet, à terme, de créer un territoire sanitaire unique à travers l'amélioration du contrôle des maladies animales par des médicaments vétérinaires de qualité et un marché commun des médicaments vétérinaires, avec la libre circulation des produits homologués.

Enfin, le Conseil a examiné et adopté la Décision relative à la stratégie de protection sociale de l'UEMOA pour la période 2026-2035. L'élaboration de cette stratégie vise à mieux encadrer les interventions de l'Union dans le domaine de la protection sociale, en prenant en compte les contraintes internes ainsi que les évolutions de l'environnement externe, afin d'assurer une plus grande pertinence et une meilleure efficacité des actions entreprises.

Au titre de l'AMF-UMOA

Le Conseil des Ministres a approuvé le budget de l'AMF-UMOA au titre de l'exercice 2026.

Le Conseil a également procédé au renouvellement de mandats et à la nomination de nouveaux membres de l'Autorité des Marchés Financiers de l'UMOA.

Au titre de la BCEAO

Le Conseil a adopté la Décision relative à l'opérationnalisation du Fonds de Stabilité Financière de l'Union Monétaire Ouest Africaine (FSF-UMOA). Il s'agit d'un mécanisme important qui vise à renforcer le dispositif régional de prévention et de gestion des risques financiers auxquels les Etats membres de l'Union pourraient faire face.

Au titre de la BOAD

Le Conseil a approuvé les notes relatives aux modalités des partenariats de la BOAD avec la Société Financière Internationale (SFI), PROPARCO et Sumitomo Mitsui Banking Corporation (SMBC), en matière de financement. Ces partenariats permettent de renforcer les capacités de mobilisation de ressources de la BOAD et d'accroître ses moyens d'action.

A la fin du Conseil, les Ministres, très sensibles à l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé durant leur séjour à Ouagadougou, expriment au Gouvernement ainsi qu'au peuple burkinabè, leur profonde gratitude.

Fait à Ouagadougou, le 3 juillet 2026

Le Président du Conseil des Ministres

Aboubakar NACANABO